

VEILLE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Benelux

Une publication du SER de La Haye et du SE de Bruxelles
Septembre 2024

Le chiffre du mois

LE CHIFFRE A RETENIR

80 ans

du Benelux

Région du Benelux

- L'union du Benelux fête ses 80 ans
- Nouvelle détérioration des finances publiques du Benelux prévue d'ici 2025
- L'activité économique du Benelux devrait accélérer en 2024/2025
- Nomination des Commissaires du Benelux au sein du collège européen
- Premières réactions au rapport Draghi au sein du Benelux

Belgique

- Perspectives économiques régionales du BFP
- Premier paiement de la Commission européenne au titre de la Facilité pour la reprise et la résilience
- Avoirs russes gelés et développements en justice

Luxembourg

- Concertations en cours concernant une potentielle réforme des retraites
- Projet de loi fiscale « Entlaaschtungs-Pak »

Pays-Bas

- Nouveau programme gouvernemental et présentation du PLF2025
- Multiples grèves pour la prolongation du système de retraite anticipée

Région du Benelux

L'union du Benelux fête ses 80 ans

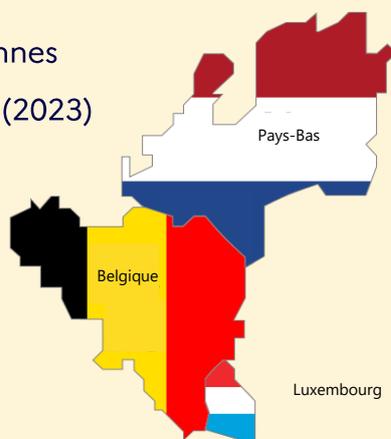
Le 5 septembre, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas ont célébré les 80 ans de leur coopération au sein du Benelux. Pour renforcer cette coopération, les trois pays ont signé le 5 septembre 1944 une convention d'union douanière, entrée en vigueur le 1er janvier 1948. Cette union a été suivie par une série d'accords, conduisant à la création de l'Union économique Benelux le 3 février 1958. Par la suite, l'importance économique du Benelux a été supplantée par des projets plus ambitieux, tels que la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et la Communauté économique européenne. Le 17 juin 2008, la coopération a été renouvelée sous le nom d'Union Benelux, s'étendant au-delà de la coopération économique. Aujourd'hui, elle se concentre sur trois thèmes clés : le marché intérieur et l'économie, la sécurité et la société, ainsi que la coopération durable et numérique.

L'Union Benelux en quelques chiffres

Superficie : 74 657 km²

Population : environ 30 M de personnes

Produit intérieur brut : 1,7 Mds EUR (2023)



Flux commerciaux intrarégionaux (% du total)				
	Belgique	Luxembourg	Pays-Bas	Benelux
Belgique	-	24,1	10,0	16,8
Luxembourg	1,0	-	0,2	32,8
Pays-Bas	15,8	8,8	-	10,2
Benelux	16,8	32,8	10,2	13,0

Source : Eurostat.

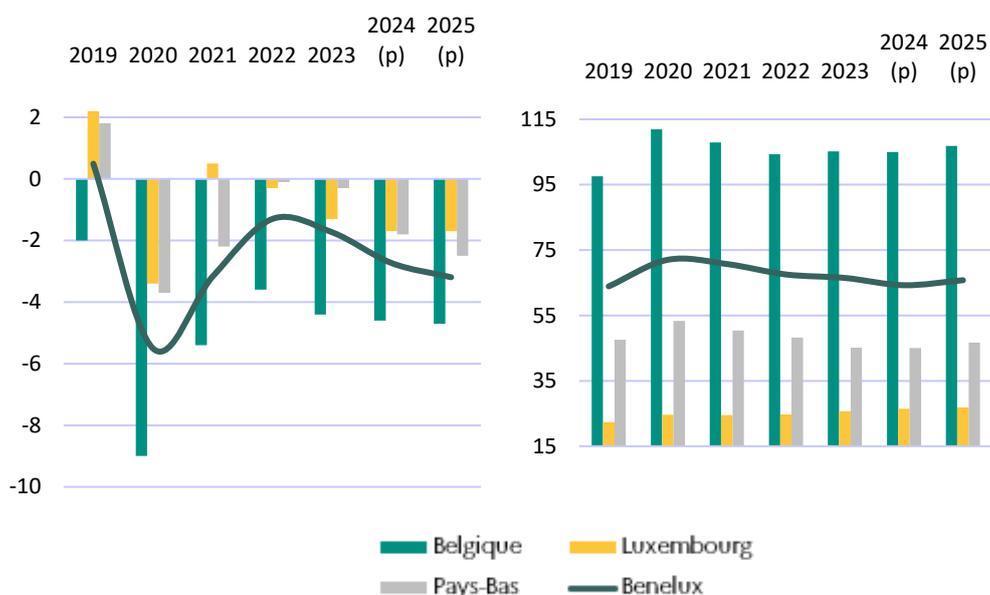
Nouvelle détérioration des finances publiques du Benelux prévue d'ici 2025

En 2023, le déficit public du Benelux s'est aggravé de 0,4 pp pour atteindre -1,7 % du PIB, tiré par la détérioration des déficits de l'ensemble des pays de la région, marquant un retournement de tendance après deux années d'amélioration. D'importantes disparités subsistent par ailleurs, tant en termes d'évolution que de niveau du solde budgétaire. Les **Pays-Bas** affichent la plus faible dégradation ainsi que le déficit le plus bas, à -0,3 % du PIB en 2023 contre -0,1 % l'année précédente. Ces résultats sont néanmoins partiellement attribuables à une sous-exécution des dépenses d'investissement, tandis que les dépenses sociales ont tiré les dépenses globales à la hausse. Le **Luxembourg** a enregistré la plus forte détérioration avec un déficit à -1,3 % du PIB, soit une dégradation de 1,0 pp en g.a., en grande partie due à la forte baisse des droits d'enregistrement sur les transactions immobilières. La **Belgique** a connu quant à elle une dégradation intermédiaire de son déficit (0,8 pp), mais établit à -4,4 % du PIB, il reste le plus élevé de la région. Ce niveau, bien au-delà des normes européennes, a conduit la Commission européenne à ouvrir une procédure de déficit excessif contre la Belgique. **Le solde public du Benelux devrait continuer de se détériorer en 2024 et 2025, atteignant respectivement -2,7 % et -3,2 % du PIB régional**, sous l'effet de la dégradation de l'ensemble des déficits nationaux. Seul le Luxembourg verrait son déficit se stabiliser à partir de 2024, tandis que ceux de la Belgique et des Pays-Bas continueraient à croître sur l'ensemble de la période.

Malgré la détérioration avérée et attendue des déficits publics en 2023 et 2024, **la dette publique de la région a diminué en 2023 et devrait continuer à décroître cette année**. Au niveau national, seuls les **Pays-Bas** enregistreraient une baisse de leur ratio de dette, cette diminution étant entièrement attribuable à une hausse du dénominateur. Cependant, la dette publique des Pays-Bas augmenterait à nouveau en 2025 pour atteindre 46,7 % du PIB (+1,6 pp par rapport à 2023), rejoignant ainsi la tendance observée au **Luxembourg** et en **Belgique**. La dette publique de ces deux pays augmenterait progressivement sur la période pour atteindre 26,9 % du PIB (+1,2 pp) et 106,9 % du PIB (+1,7 pp) en 2025. **La dette publique régionale s'établirait ainsi 65,8 % du PIB en 2025, en hausse de 0,3 pp par rapport à 2023.**

Déficit public (% du PIB)

Dettes publiques (% du PIB)



Sources : Institutions nationales, calcul du SER.

* Le déficit du Benelux est défini comme étant le déficit de chaque pays, pondéré par la part du PIB national dans le PIB régional.

L'activité économique du Benelux devrait accélérer en 2024/2025

En raison des conséquences de la crise énergétique sur les économies du Benelux, la croissance de la région a ralenti à **+0,5 % en 2023**, contre +4,1 % l'année précédente. Les fortes incertitudes et le ralentissement de l'économie mondiale ont pesé sur la demande extérieure du Benelux, entraînant une contribution négative du commerce extérieur à l'activité économique de l'ensemble des pays de la région. Les **Pays-Bas** ont subi le ralentissement le plus marqué, avec une baisse de -4,9 pp en g.a. +0,1 % du PIB, le commerce extérieur étant le moteur traditionnel de la croissance néerlandaise. Le **Luxembourg** est le seul pays du Benelux à avoir enregistré une contraction de son activité économique, de -1,1 % en 2023 (-2,5 pp en g.a.), en raison d'une forte baisse des activités financières et assurantielles (-7,0 %), qui représentent habituellement un quart de son PIB. Cependant, le pays a également observé une nette augmentation de la consommation des ménages, contrairement aux autres pays de la région. La **Belgique**, avec une croissance de +1,4 %, a été le pays le plus résilient de la zone. A l'inverse des Pays-Bas et du Luxembourg, les investissements ont contribué favorablement à la croissance belge, qui a néanmoins également ralenti par rapport à 2022 (-1,6 pp). **Parallèlement, après un pic à +11,0 % en 2022, l'inflation a ralenti à +3,4 % en 2023.** Cette inflation a été principalement alimentée par la hausse des prix alimentaires (+12,3 % dans la région), tandis que les prix de l'énergie ont chuté (-35,2 % pour l'électricité et le gaz) après une forte augmentation l'année précédente (+96,0 %).

	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (p)	2025 (p)
Taux de croissance annuel							
Belgique	2,2	-5,3	6,9	3	1,4	1,4	1,4
Luxembourg	2,9	-0,9	7,2	1,4	-1,1	1,5	2,7
Pays-Bas	2,3	-3,9	6,3	5,0	0,1	0,6	1,5
Benelux	2,3	-4,2	6,5	4,1	0,5	0,9	1,5
Taux d'inflation annuel (HICP)							
Belgique	1,2	0,4	3,2	10,3	2,3	3,2	1,9
Luxembourg	1,6	0	3,5	8,2	2,9	2,5	2,2
Pays-Bas	2,7	1,1	2,8	11,6	4,1	3,5	2,8
Benelux	2,1	0,8	3,0	11,0	3,4	3,3	2,5

Sources : institutions nationales, calcul du SER.

En 2024 et 2025, la croissance de la région devrait progressivement s'accélérer pour atteindre +1,5 % en 2025, après +0,9 % en 2024. Cette reprise serait favorisée par la baisse des taux d'intérêt de la BCE et par la reprise, bien que timide, de l'activité économique des principaux partenaires commerciaux de la zone. La consommation privée augmenterait également (à l'exception du Luxembourg), en raison de la reprise du pouvoir d'achat des ménages, tandis que la consommation publique continuerait à soutenir la croissance en 2024, en raison notamment d'une année électorale en Belgique, avant de diminuer en 2025. Avec une croissance annuelle moyenne de +1,6 % sur les deux années (+1,5 % en 2024, puis +2,7 % en 2025), le **Luxembourg** afficherait la plus forte hausse de l'activité économique. Aux **Pays-Bas**, la croissance annuelle moyenne serait de +1,0 % (+0,6 % en 2024 puis +1,5 % en 2025), tandis que la **Belgique** maintiendrait une croissance de +1,4 % sur les deux années. **L'inflation diminuerait dans tous les pays** (sauf en Belgique en 2024, où elle augmenterait de +0,9 pp en raison de la suppression progressive des mesures d'atténuation des prix élevés de l'énergie), pour atteindre +3,3 % en 2024, puis +2,5 % en 2025 au niveau régional. Sous l'effet de l'inflation sous-jacente, elle resterait cependant supérieure à l'objectif de la Banque centrale, notamment aux Pays-Bas, où les tensions sur le marché du travail (108 offres d'emploi pour 100 travailleurs au deuxième trimestre 2024) devraient maintenir la pression sur les prix des services.

Nomination des commissaires du Benelux au sein du collège européen

La Commission Européenne, et plus particulièrement sa présidente réélue Ursula von der Leyen, a présenté le 17 septembre dernier les noms et portefeuilles de son équipe pour le mandat 2024-2029. Pour les commissaires du Benelux, comme pour les autres commissaires, cette nomination s'est accompagnée de lettres de mission.

Hadja Lahbib, la commissaire Belge sera en charge de l'Etat de préparation et de la gestion de crise. Elle se penchera ainsi sur la résilience, la protection civile, la gestion de crise et l'aide humanitaire, notamment en supervisant la mise en œuvre d'une stratégie de l'Union pour la préparation aux crises et en évaluant la nécessité d'une future réglementation de l'UE à ce sujet. Mme. Lahbib devra également renforcer la coopération internationale dans le cadre de la protection civile et de la gestion des catastrophes.

Le commissaire Luxembourgeois, Christophe Hansen, sera chargé du portefeuille de l'Agriculture et de l'Alimentation. Dans les 100 premiers jours de son mandat et pour faire suite au rapport stratégique sur l'agriculture de l'UE publié le 4 septembre dernier, M. Hansen devra notamment élaborer une vision afin de renforcer la compétitivité, la résilience et la durabilité du secteur agricole et alimentaire.

Wopke Hoekstra, Commissaire néerlandais, a été reconduit sur le portefeuille de l'Action pour le climat. Parmi ces missions, il sera notamment chargé de piloter la politique climatique de l'Union européenne, notamment la mise en œuvre du Pacte vert européen, et veillera à ce que les lois européennes sur le climat soient appliquées par les Etats membres. Il devra également améliorer la préparation de l'UE aux risques liés au climat et préparer une proposition de nouvel objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2040. Il sera également responsable de la fiscalité.

Premières réactions au rapport Draghi au sein du Benelux

D'une manière générale, les classes politiques du Benelux s'accordent sur certaines propositions de réforme de l'UE avancées dans le rapport, notamment concernant la nécessité d'une politique européenne plus intégrée et d'une réduction de la « charge réglementaire ». En **Belgique**, la classe politique est en grande majorité favorable au rapport Draghi, à l'exception du Vlaams Belang, parti nationaliste flamand. Les députés belges du MR (parti libéral), de l'Open VLD (libéraux flamands) et des Engagés (centre droit), réunis à Ostende le 11 septembre, ont déclaré que les rapports Draghi et Letta constituaient « une excellente base de travail pour sortir du déclassement de l'Europe, synonyme d'appauvrissement, et renforcer notre autonomie stratégique ». La N-VA (parti nationaliste flamand de Bart De Wever, actuel formateur du gouvernement fédéral) a relevé que l'UE produit quatre fois plus de réglementations que les États-Unis. Le **Luxembourg** soutient également une amélioration de la compétitivité de l'UE par l'approfondissement du marché intérieur. Les députés européens luxembourgeois ont globalement bien accueilli le rapport, à l'exception du parti conservateur et eurosceptique ADR. Aux **Pays-Bas**, la directrice générale pour la coopération européenne au ministère des Affaires étrangères a souligné l'intérêt particulier que les Néerlandais portent au rapport Draghi, la compétitivité et l'allègement réglementaire étant des priorités nationales. Les autorités néerlandaises prônent

également une intégration européenne renforcée et plaident pour attirer davantage d'investissements privés.

Cependant, la question de l'endettement commun suscitera plus de débat. Au **Luxembourg**, Charles Goerens (DP/Renew) se montre ouvert à l'utilisation de toutes les sources de financement disponibles pour l'Europe, qu'il s'agisse d'une augmentation des contributions des États membres, de la création de nouvelles ressources ou du recours à l'emprunt. À l'inverse, Fernand Kartheiser (ADR) s'oppose fermement à la dette commune, qu'il juge « totalement illégale au regard des traités ». En **Belgique**, la N-VA n'est pas non plus favorable à une dette européenne commune, à l'instar de son député européen et ancien ministre des Finances, Johan Van Overtveldt. Aux **Pays-Bas**, l'idée d'un nouvel emprunt commun est une ligne rouge. Le ministre des Finances, Eelco Heinen (VVD), et le ministre des Affaires économiques, Dirk Beljaarts (PVV), ont déclaré que « l'UE devrait d'abord s'attacher à réaliser des réformes avant de prévoir de nouveaux investissements publics », précisant que ceux-ci « ne sont pas une fin en soi, mais ne sont nécessaires qu'en cas de concurrence déloyale ou de défaillance du marché ».

Belgique

Perspectives économiques régionales du BFP

Le Bureau fédéral du Plan a publié en juillet dernier les perspectives économiques 2024-2029 pour les trois régions belges. Selon le rapport, la Flandre continuerait d'afficher de meilleurs résultats économiques que les deux autres régions, notamment en termes de croissance, d'indicateurs du marché du travail et de finances publiques.

Pour la période 2024-2025, la croissance du PIB flamand (60 % du PIB belge) s'établirait à +1,5 % en moyenne, contre +1,3 % en Wallonie et +1,2 % dans la région de Bruxelles. Cet écart de croissance persisterait sur la période 2026-2029, avec une croissance annuelle moyenne de +1,5 % pour le PIB flamand, +1,2 % pour le PIB wallon et +1,0 % pour le PIB bruxellois. Cette différence s'expliquerait en grande partie par la contribution du secteur des « autres services marchands », principal moteur de la croissance nationale sur la période, avec une contribution moyenne annuelle de 0,8 pp en Flandre, 0,6 pp en Wallonie et 0,5 pp à Bruxelles.

Les taux de chômage des trois régions devraient continuer à augmenter avant de diminuer à partir de 2027, pour s'établir à 13,6 % à Bruxelles, 12,6 % en Wallonie et 4,8 % en Flandre en 2029. Les taux d'emploi devraient quant à eux croître sur l'ensemble de la période (78,7 % en Flandre, 67,7 % en Wallonie et 68,8 % à Bruxelles en 2029).

Le pouvoir d'achat des ménages progresserait de 1,4 % par an en moyenne dans la région bruxelloise sur la période, en raison de la forte croissance de la population active, de 1,1 % en Wallonie et de 1,0 % en Flandre.

Les déficits des régions devraient se réduire en raison de l'expiration des plans de relance, notamment en Flandre (-3,6 pp à -0,5 % du PIB) et en Wallonie (-1,3 pp à -1,1 % du PIB). Les niveaux d'endettement public resteraient très hétérogènes, allant de 257 % des recettes en Wallonie à 58 % en Flandre.

Premier paiement de la Commission européenne au titre de la Facilité pour la reprise et la résilience

Le 24 septembre dernier, la Commission européenne a versé à la Belgique un premier paiement au titre de la Facilité pour la reprise et la résilience, d'un montant de 632 MEUR, nets de préfinancement, sous forme de subventions.

Ce versement fait suite à une demande de décaissement de 658 MEUR déposée par la Belgique le 29 septembre 2023. Cette première demande de paiement portait sur 20 jalons et cibles, couvrant sept investissements et seize réformes dans les domaines de la mobilité propre, de la numérisation, de l'éducation et des compétences, de la politique sociale, du marché du travail et des retraites. Selon l'analyse de la Commission, qui avait émis un avis préliminaire favorable partiel le 2 juillet 2024, 19 jalons et 1 cible ont été atteints. Concernant le jalon restant, relatif à la réforme des pensions de retraite, la Commission a activé une procédure de suspension des paiements de 26 MEUR, et la Belgique dispose désormais d'une période de six mois pour s'y conformer.

La Belgique avance en parallèle dans la mise en œuvre de son plan de relance. Selon le dernier rapport d'avancement d'avril 2024, 89 % des jalons prévus d'ici l'année prochaine sont déjà atteints ou en bonne voie de l'être. Le pays a par ailleurs déposé, le 25 juillet dernier, une deuxième demande de paiement pour un montant de 909 MEUR (hors préfinancement), dont 869 MEUR de subventions et 40 MEUR de prêts. Cette deuxième demande comprend un total de 38 jalons et 8 cibles.

Pour mémoire, la Belgique disposera de 5,3 Mds EUR au titre de la Facilité pour la reprise et la résilience de l'UE, dont 5 Mds EUR de subventions et 264 MEUR de prêts.

Avoirs russes gelés et développements récents en justice

À la suite des sanctions financières prononcées contre la Russie, la plateforme NSD (National Settlement Depository de Moscou) et tous les fonds transitant par celle-ci sont soumis à des sanctions. En conséquence, plus de 190 MEUR sont gelés auprès de la chambre de compensation belge Euroclear. Depuis 2022, la Trésorerie belge a reçu près de 4 000 demandes de dégel, dont environ 10 % ont été

acceptées. Ces dernières concernent principalement des détenteurs européens, et les fonds sont alors transférés vers des comptes en Europe. La Trésorerie belge refuse le dégel des fonds susceptibles de retourner en Russie.

Au premier trimestre, le Conseil d'État a statué sur des recours contre le refus de la Trésorerie de débloquer des avoirs, ayant transité par le NSD de Moscou, gelés chez Euroclear. À ce jour, 180 recours devant le Conseil d'État restent en attente. Durant l'été 2024, la presse belge a rapporté plusieurs affaires portées en première instance et en référé contre le refus du Trésor de libérer des fonds gelés. Au total, huit affaires ont été recensées, dont cinq ont déjà été examinées par le juge. Dans trois des affaires perdues par le Trésor (contre deux gagnées), la justice belge ordonne que les fonds concernés restent gelés, mais soient transférés vers un autre compte que celui lié au NSD.

Luxembourg

Concertations en cours concernant une potentielle réforme des retraites

Suite à l'analyse du régime général d'assurance pension réalisée par l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS) en avril 2022, le gouvernement de Luc Frieden a engagé des concertations en vue d'une réforme des retraites. Selon l'IGSS, bien que les indicateurs de performance du régime soient actuellement stables, avec un solde généralement positif, ils commenceraient à se dégrader à partir de 2027, ne respectant plus à terme les seuils légaux. Pour assurer la soutenabilité du régime, plusieurs ajustements sont envisagés : l'augmentation du taux de cotisation, l'adaptation de la formule de calcul des pensions, ainsi que le report de l'âge de départ à la retraite.

Les syndicats salariés et patronaux sont divisés sur l'opportunité de cette réforme. Le groupe salarial du CES met en avant la bonne santé actuelle du régime et plaide pour son maintien, tout en indiquant favoriser une hausse des cotisations en cas de réforme. À l'inverse, l'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL) soutient la nécessité d'une réforme, préférant axer celle-ci sur une réduction des dépenses du système.

Projet de loi fiscale « Entlaaschtungs-Pak »

Le 17 juillet 2024, le ministre des Finances luxembourgeois, Gilles Roth, a présenté un projet de loi intitulé « Entlaaschtungs-Pak ». Ce nouveau paquet fiscal propose 16 mesures visant à alléger la fiscalité des personnes physiques et des entreprises, tout en favorisant le développement de la place financière.

Parmi les principales mesures, le projet inclut l'adaptation du barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, avec une réduction d'environ 15 % pour la tranche inférieure. Une réforme du régime des impatriés est également envisagée, avec la mise en place d'une exemption, plafonnée à 400 000 EUR, de 50 % de la rémunération brute annuelle. Pour renforcer l'attractivité de la place financière et conformément aux engagements du gouvernement, une réduction de l'impôt sur le revenu des collectivités est prévue. Cette réduction concernerait notamment les entreprises dont le revenu imposable dépasse 200 000 EUR, avec un taux d'imposition sur les sociétés passant de 17 % à 16 %, à compter du 1^{er} janvier 2025. Le projet de loi prévoit aussi l'exonération totale de la taxe d'abonnement pour les Fonds Négociés en Bourse (ETF) UCITS gérés activement.

Pays-Bas

Nouveau programme gouvernemental et présentation du PLF2025

Le gouvernement Schoof I a présenté son programme gouvernemental le 13 septembre dernier. Ce programme précise l'accord de coalition "sur les grandes lignes", présenté le 16 mai 2024, à la suite des élections législatives anticipées du 22 novembre 2023. **Peu après, le projet de loi de finances (PLF) 2025 a également été dévoilé.** Ce dernier prévoit des dépenses à hauteur de 457 Mds EUR et des recettes de 425,1 Mds EUR, soit un déficit public de 2,8 % du PIB et une dette publique de 46,7 % du PIB.

Sur le plan économique, les deux documents mettent l'accent sur le soutien au pouvoir d'achat des ménages et l'amélioration du climat des affaires. Le gouvernement propose notamment d'introduire une nouvelle tranche d'imposition sur le revenu et de réduire le montant de la franchise médicale de 385 € à 165 € à partir de 2027. Dans l'optique de replacer les Pays-Bas parmi les cinq pays au meilleur climat des affaires, le gouvernement prévoit de supprimer la possibilité de rachat d'actions propres sous l'impôt sur les dividendes, tout en maintenant des dispositifs fiscaux avantageux pour les expatriés. Il vise également à accélérer la construction de logements, avec un objectif de 100 000 nouvelles habitations par an, et à décongestionner le réseau électrique. Par ailleurs, **bien que le programme affirme l'engagement européen des Pays-Bas, il cherche à réduire la contribution néerlandaise au cadre financier pluriannuel de l'UE de 1,6 Mds EUR.**

L'accord de coalition accorde une grande importance à la rigueur budgétaire, avec l'objectif de contenir la hausse des dépenses prévues. Des garde-fous sont instaurés, incluant des réductions automatiques des dépenses si le déficit menace de dépasser 3,0 % du PIB.

Pour mémoire, à l'issue des élections du 22 novembre 2023, le Parti pour la liberté (PVV), dirigé par Geert Wilders, est arrivé pour la première fois en tête avec 37 sièges sur 150 (près de 25 % des voix). En décembre 2023, le PVV, le VVD (parti libéral de l'ancien Premier ministre Mark Rutte, représenté par Dilan Yeşilgöz, 24 sièges), le NSC (nouveau parti de centre droit fondé par Pieter Omtzigt, 20 sièges) et le BBB (mouvement des agriculteurs mené par Caroline van der Plas, 7 sièges) ont convenu de former une coalition.

Multiples grèves pour la prolongation du système de retraite anticipée

L'absence d'accord sur la prolongation de l'exemption fiscale du dispositif de retraite anticipée « RVU » après 2025 a déclenché un vaste mouvement de grèves aux Pays-Bas en cette rentrée, plaçant la question de la pénibilité du travail au centre des débats, alors que la réforme des pensions de décembre 2022 a prolongé la durée des carrières. Le dispositif « RVU » bénéficie d'une exemption fiscale temporaire pour la période 2021-2025, qui exonère l'employeur du paiement de la taxe « RVU » de 52 % sur l'indemnité versée, sous réserve que (i) le salarié exerce un emploi pénible et (ii) que le départ intervienne dans les trois années précédant l'âge légal de départ à la retraite. Les syndicats demandent désormais que le dispositif devienne permanent et que le seuil d'exemption soit revalorisé, l'exonération temporaire ne s'appliquant qu'en deçà du montant de la pension d'État nationale (l'AOW) ; au-delà duquel la taxe s'applique sur la partie excédentaire. Face à la pénurie de main-d'œuvre, les organisations patronales s'opposent à la généralisation d'un régime de remplacement. Dans ce contexte, le gouvernement de la nouvelle coalition a relancé les négociations et proposé plusieurs solutions pour sortir de la crise, sans succès jusqu'à présent.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Services Économiques de La Haye et Bruxelles
aude.robin-mitreviski@dgtresor.gouv.fr, arnaud.boullanger@dgtresor.gouv.fr

Rédaction : SER de de La Haye et SE de Bruxelles

Abonnez-vous : lahaye@dgtresor.gouv.fr